



et recommandations du CSA, à commencer par les principaux produits stratégiques et catalytiques du Comité. Le document a été mis au point conformément à la décision prise par le CSA à sa quarante-deuxième session (CFS 2015/42 Rapport final);

- c) encourage, comme approuvé à la quarante et unième session du CSA, les parties prenantes à continuer de mettre en commun leurs expériences et leurs pratiques optimales, sur la base du volontariat et au travers de manifestations mondiales, régionales ou nationales, sous réserve des ressources disponibles, en appliquant l'approche recommandée dans le document CFS 2016/43/07;
- d) recommande que le Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi poursuive ses travaux en 2017 afin de décider de quelle manière il continuera à suivre régulièrement la mise en œuvre des produits du CSA, en tirant des enseignements de la manifestation thématique mondiale organisée pendant la quarante-troisième session du CSA.

## I. HISTORIQUE

1. Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) encourage les parties prenantes à mettre en commun leurs expériences et leurs bonnes pratiques relatives à l'application des décisions et recommandations du CSA, comme contribution à la fonction de suivi du Comité, notamment lors des sessions plénières du CSA et au travers de manifestations nationales, régionales et mondiales. Mieux faire connaître les décisions et recommandations du CSA et ses produits exige des efforts collectifs de toutes les parties prenantes du Comité.

2. Le présent cadre de référence a été mis au point afin de répondre à une demande formulée par le CSA en octobre 2015 (CFS 2015/42 Rapport final). Il donne des indications aux parties prenantes de la sécurité alimentaire et de la nutrition, aux niveaux national, régional et mondial, sur la mise en commun des enseignements tirés de l'application des décisions et recommandations du CSA, ainsi que des bonnes pratiques en la matière. Plus particulièrement, il sert de cadre de référence pour que les parties prenantes de la sécurité alimentaire et de la nutrition contribuent aux manifestations thématiques mondiales du CSA qui sont régulièrement organisées lors des sessions plénières du CSA pour faire le point sur l'utilisation et l'application des décisions et recommandations du CSA, à commencer par les principaux produits stratégiques et catalytiques du Comité<sup>1, 2</sup> (voir le diagramme à la fin du présent document). Les contributions, à titre volontaire, porteront sur le produit sélectionné par le Comité pour la session plénière annuelle.

3. Le présent cadre de référence contribuera aussi à la mise au point progressive du mécanisme novateur du CSA visant à suivre les progrès obtenus en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, sachant que l'un des rôles du CSA, tels que définis dans le document sur la réforme du Comité (CFS:2009/2 Rev.2), est de promouvoir l'obligation de rendre compte et la mise en commun des pratiques optimales à tous les niveaux. Il propose une approche qui permet de satisfaire ces tâches et qui peut être utilisée aux niveaux national, régional et mondial pour suivre les progrès obtenus dans la

---

<sup>1</sup> à savoir, en mars 2016, les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition, les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires et le Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées.

<sup>2</sup> Le Comité approuve la proposition tendant à centrer le suivi du CSA sur les principaux produits stratégiques et catalytiques du Comité (CFS 2013/40/8).

réalisation d'objectifs spécifiques en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, ce qui aboutira à davantage de redevabilité et à une meilleure exécution du programme.

4. Cette approche pourra contribuer utilement aux efforts consentis par les pays en ce qui concerne le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 car elle est compatible avec les principes qui y sont définis<sup>3</sup>.

## **II. OBJECTIFS DES MANIFESTATIONS**

- Encourager l'adoption, l'adaptation et la diffusion des bonnes pratiques et des enseignements tirés de l'expérience acquise dans la mise en œuvre des produits du CSA;
- Suivre les progrès obtenus (tant sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif) dans la mise en œuvre des produits du CSA aux niveaux national, régional et mondial;
- Tirer des enseignements afin d'améliorer la pertinence et l'efficacité des travaux du CSA, y compris au service de la réalisation d'objectifs nationaux en matière de sécurité alimentaire et de nutrition;
- Mieux faire connaître et comprendre le CSA et ses produits.

## **III. PRINCIPAUX RÉSULTATS ATTENDUS DES MANIFESTATIONS**

- Les expériences et les bonnes pratiques relatives à la mise en œuvre des produits du CSA sont recensées, mises en commun et rassemblées, y compris les facteurs ayant une incidence sur les résultats, ainsi que les difficultés et les défis rencontrés;
- Les progrès obtenus dans la mise en œuvre des produits du CSA sont suivis et les moyens d'obtenir de meilleurs résultats sont recensés;
- Les enseignements tirés afin d'améliorer la pertinence et l'efficacité des travaux du CSA, y compris à l'appui de la réalisation des objectifs nationaux en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, sont recensés par les participants puis partagés avec toutes les parties prenantes qui œuvrent dans ce domaine;
- Les participants connaissent mieux le CSA et ses produits.

## **IV. ORGANISATION DE MANIFESTATIONS AUX NIVEAUX NATIONAL, RÉGIONAL ET MONDIAL: APPROCHE RECOMMANDÉE**

5. L'approche recommandée encourage le respect des principes définis dans le Cadre stratégique mondial du CSA pour la sécurité alimentaire et la nutrition en ce qui concerne les systèmes de suivi et d'obligation de rendre compte. Ces principes:

---

<sup>3</sup> à savoir, notamment, des processus de suivi et d'examen engagés à titre volontaire, pilotés et pris en main par les pays, ayant un caractère non sélectif, qui mettent à profit les cadres existants et qui sont fondés sur l'analyse des faits et étayés par des données de qualité.

- doivent être fondés sur les droits de l'homme, et plus particulièrement sur la concrétisation progressive du droit à l'alimentation;
- doivent permettre de responsabiliser les décideurs;
- doivent être de type participatif et comprendre une évaluation à laquelle participent l'ensemble des parties prenantes et des bénéficiaires, y compris les plus vulnérables;
- doivent être simples mais complets, précis, ponctuels, compréhensibles pour tous et assortis d'indicateurs ventilés par sexe, âge, région, etc., portant sur l'impact, les processus et les résultats escomptés;
- ne doivent pas faire double emploi avec des systèmes déjà en place, mais plutôt faire fond sur ces derniers et renforcer les capacités nationales en matière de statistique et d'analyse.

6. L'approche tient aussi compte du cadre de suivi des décisions et recommandations du Comité<sup>4</sup>. On reconnaît que les manifestations seules ne sont pas suffisantes pour suivre la mise en œuvre des produits du CSA mais elles constituent un point de départ, sur la base de la décision prise lors de la plénière du CSA de 2015.

7. Les manifestations doivent être prises en main et pilotées par les pays. Les acteurs nationaux doivent être les protagonistes de l'organisation des manifestations à tous les niveaux, c'est-à-dire aux niveaux national, régional et mondial, avec l'appui éventuel, sur demande, des organisations dont le siège est à Rome ou d'autres parties prenantes de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Il faut tenir compte de la représentation régionale lors de l'organisation de manifestations au niveau mondial. Le cadre de suivi de la mise en œuvre des produits du CSA (Quoi? De quelle manière? Qui? À quelle fréquence?) sera établi par les pays comme élément de leur propre mécanisme de suivi et de communication des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés en matière de sécurité alimentaire et de nutrition.

8. Dans la mesure du possible, et pour autant que cela est approprié, la manifestation doit être organisée en collaboration et en partenariat avec des parties prenantes et des plateformes multisectorielles existantes et pertinentes aux niveaux national, régional et mondial (plateformes du type CSA), ainsi qu'avec des mécanismes de coordination et des initiatives en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition à différents niveaux, en évitant la création de nouvelles structures ou les doubles emplois avec des mécanismes qui existent déjà.

9. La manifestation doit être ouverte à tous et permettre la participation de tout l'éventail des parties prenantes concernées par la sécurité alimentaire et la nutrition au niveau national, régional ou mondial, selon qu'il conviendra (gouvernements représentés par les principales institutions qui s'occupent des questions de sécurité alimentaire et de nutrition, par exemple les ministères de l'agriculture, de la santé ou de la protection sociale, institutions du système des Nations Unies, organisations bilatérales ou multilatérales de donateurs, organisations régionales ou mondiales, société civile, secteur privé, monde universitaire, institutions financières), ainsi que la participation des communautés concernées par la mise en œuvre des produits du CSA (ou qui devraient l'être). L'autonomie de la société civile et ses capacités d'auto-organisation seront respectées.

---

<sup>4</sup> Les mécanismes de suivi doivent s'appuyer sur les mécanismes existants aux niveaux national, régional et mondial. Les mécanismes de suivi doivent présenter les principales caractéristiques suivantes: être pris en main localement, être fondés sur les droits de l'homme et ouverts à tous, faciliter la participation des multiples parties prenantes, s'inscrire dans des cadres stratégiques multisectoriels, veiller à ce que les capacités et ressources des pays soient adéquates, et inclure des aspects quantitatifs et qualitatifs (CFS 2013/40/8).

10. La manifestation doit assurer la participation active des représentants de tous les groupes de parties prenantes – y compris les communautés concernées (ou qui devraient l'être) – pour veiller à ce que tout le monde puisse faire entendre sa voix et prenne part à la préparation de la manifestation.

11. Le suivi doit saisir les aspects à la fois qualitatifs et quantitatifs des progrès accomplis. Les indicateurs de suivi des progrès doivent respecter les principes susmentionnés relatifs au mécanisme de suivi, tels qu'établis dans le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition. Le suivi doit porter principalement sur les succès obtenus dans la mise en œuvre des produits du CSA, ainsi que sur les facteurs ayant eu une incidence sur les résultats et sur les difficultés et les défis rencontrés. Dans la mesure du possible, les renseignements fournis doivent aussi comprendre une estimation du nombre d'individus, de ménages et de communautés ayant bénéficié de la mise en œuvre du produit du CSA en question.

12. La manifestation doit faire l'objet d'un rapport mis au point en consultation avec des représentants de tous les groupes de parties prenantes et largement diffusé, qui illustrera les expériences et les bonnes pratiques (y compris les facteurs ayant eu une incidence sur les résultats obtenus, ainsi que les difficultés et les défis rencontrés), les résultats du suivi de la mise en œuvre des produits du CSA et les enseignements tirés afin d'améliorer la pertinence et l'efficacité des travaux du Comité.

## V. RECENSEMENT DES BONNES PRATIQUES

13. Les bonnes pratiques qui sont recensées et mises en commun pendant la manifestation doivent être conformes, s'il y a lieu, aux valeurs mises en avant par le CSA. Il s'agit notamment des caractéristiques suivantes:

- Ouverture et participation: tous les principaux acteurs concernés ont participé aux processus de prise de décisions liés à la pratique, y compris tous ceux qui étaient concernés par les décisions ou pourraient l'être;
- Analyse factuelle: la contribution de la pratique à la réalisation des objectifs des produits du CSA a été analysée en termes d'efficacité, sur la base de données indépendantes;
- Durabilité environnementale, économique et sociale: la pratique a contribué à la réalisation d'objectifs spécifiques, sans compromettre la possibilité de répondre aux besoins qui pourraient se présenter à l'avenir;
- Égalité des sexes: la pratique a permis de promouvoir l'égalité des droits et la participation des femmes et des hommes, ainsi que de combattre les inégalités fondées sur le sexe;
- Attention particulière aux populations et aux groupes les plus vulnérables et les plus marginalisés: la pratique a été bénéfique pour les populations et les groupes les plus vulnérables et les plus marginalisés;
- Approche multisectorielle: tous les secteurs principaux et pertinents ont été consultés et ont participé à la mise en œuvre du produit du CSA;
- Résilience des moyens d'existence: la pratique a contribué à la mise en place de moyens d'existence résilients pour que les ménages et les communautés résistent aux chocs et aux crises, y compris ceux en relation au changement climatique.

## VI. ORGANISATION DE SÉANCES THÉMATIQUES MONDIALES DANS LE CADRE DU CSA

14. Les contributions aux manifestations thématiques mondiales organisées pendant les sessions plénières du CSA seront rassemblées par le Secrétariat du Comité dans un document mis à la disposition des délégués pendant les sessions. Les séances thématiques mondiales seront organisées en consultation avec le Groupe de travail à composition non limitée sur le suivi, en tenant compte de la représentation régionale. Les enseignements tirés des manifestations thématiques mondiales du CSA seront mis à la disposition des parties prenantes du Comité.

### Mécanisme pour la mise en commun des expériences et des bonnes pratiques au travers de manifestations nationales, régionales et mondiales

